



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE  
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED  
Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

## Objet : avenant mandat

Le présent avenant modifie et complète le mandat de vente N°24690, en date du 29/07/2021 conféré par Mr SCHRIEKE, pour la vente du bien :

Gerçoise de 290 m<sup>2</sup>, située aux Averons, 32160 SAINT AUNIX LENGROS, sur la parcelle C666 pour 4286 m<sup>2</sup>.

### Forme du mandat :

Le mandat initial conserve sa forme oui

### Prix :

Le prix de vente de l'affaire citée en référence, initialement fixé à 278 000 Euros, Honoraires d'agence inclus, soit un prix net vendeur de 250 000 Euros et nos honoraires d'agence de 28 000 Euros, T.V.A. incluse,

est expressément porté à compter de ce jour à 225 000 Euros, Honoraires d'agence inclus, soit un prix net vendeur de 210 000 Euros et nos honoraires d'agence de 15 000 Euros, T.V.A. incluse.

### Condition(s) particulière(s) :

Aucune autre modification n'est apportée au dit mandat qui conserve tous ses effets.

Fait en double exemplaire à Emmerin, le 08/02/2022, dont l'un est remis ce jour au vendeur qui le reconnaît expressément, l'autre restant entre les mains du mandataire.

Le(s) vendeur (s)

«Bon pour avenant au mandat»

*Bon pour avenant  
au mandat.  
08.02.2022*

Le mandataire Abafim  
«Avenant au mandat accepté»

Lignes : .....  
Mots : .....  
Chiffres : .....  
Rayés nuls

ABAFIM  
16 Avenue de la Marne – 65000 Tarbes  
Tél : 05.62.34.54.54. Fax : 05.62.34.66.60.  
Site Web : [www.abafim.fr](http://www.abafim.fr) e-mail : [contact@abafim.com](mailto:contact@abafim.com)





# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : *Cocking Katy et Gary*  
 Demeurants : *Route de Las 32160 JU BELOC*  
 Reconnaissent avoir visité *le 10/02/2022 à 14h30* par l'intermédiaire de l'agence immobilière  
**ABAFIM**, le bien **Mandat N° 24699** ci-après désigné  
*Geoise - Vigneronne de 1123. Aux aveux*  
*32160 SAINT AUNX LEVROS. Parcelle 000 C 666 (4886m²)*

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :** 210 000 €  
**Honoraires d'agence :** 15 000 €  
**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur :** 225 000 €

(en lettres : *deux cent vingt cinq mille euros*)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 5000 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 220000 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation. D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

**L'acquéreur,**

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

*Bon pour accepter des présentes conditions K. COCKING*

(1) Condition suspensive :

Fait à *JU BELOC*  
 Pour **ABAFIM**  
 Le négociateur,

*[Signature]*

, le *07/02/2022*  
**Le vendeur,**

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

*Bon pour acceptation des présentes conditions SCARIEKE JEAN-LUC*

*Reouvellement de la garantie...  
 ...Reu. en cash... C.A.S.H... 225 000 euros*

**ABAFIM**

16, Avenue de la Marne - 65000 Tarbes  
 Tél. : 05.62.34.54.54 - FAX: 05.62.34.66.60

Recu en main propre le 08.02.2022  
 SCARIEKE JEAN-LUC



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP GERS  
14 RUE LECONTE DE LISLE CS 70352  
32010 AUCH CEDEX

0380-016627-0042-00



Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 95 613 891 032  
Référence de l'avis : 21 32 4102679 88  
Contrat de prélèvement : M3 32 0075026 38  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M332007502638  
Numéro de propriétaire : 319 S00193 T  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 0150 MBMGC6  
M SCHRIEKE JEAN-LUC BERNARD R

PROP/INDIVIS MBMGC5  
MME BUTIN-BABIN SERVANNE A

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 07/09/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 32043

M SCHRIEKE JEAN LUC  
25 RUE SADI CARNOT  
59320 EMMERIN

Somme qu'il vous reste à payer

324,00 €

Montant de vos taxes foncières 1 476,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 152,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021	144,00 €	15 novembre 2021	36,00 €
15 octobre 2021	144,00 €		

Compte bancaire : FR36 2004 1010 050X XXXX XXX2 626

Identifiant de la banque : PSSTFRPPLIL

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP DU GERS  
SAID MIRANDE  
4 PLACE DE LA HALLE  
BP 56  
32300 MIRANDE  
Tél : 05 62 61 50 50

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 2022	147,00 €	15 juin 2022	147,00 €
15 février 2022	147,00 €	15 juillet 2022	147,00 €
15 mars 2022	147,00 €	16 août 2022	147,00 €
15 avril 2022	147,00 €	15 septembre 2022	147,00 €
16 mai 2022	147,00 €	17 octobre 2022	147,00 €

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	56,40 %	%	14,80 %	0,172 %	12,10 %	%		
	Taux 2021	56,40 %	%	14,80 %	0,196 %	12,86 %	%		
	Adresse	5541 AVERONS							
	Base	1690		1690	1690	1690			
	Cotisation	953		250	3	217		1423	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	951		250	3	204				
Cotisation 2021	953		250	3	217		1423		
Variation	+0,21 %	%	0 %	0 %	+6,37 %	%			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
<p>Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.</p> <p>Références administratives : 320 50 027 043 319 319 Y T</p>					<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale</p> <p>Dégrèvement Habitation principale</p> <p>Dégrèvement JA État</p> <p>Dégrèvement JA Collectivité</p>			53	
					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>1476</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.